

Le 3 juillet 2020.

Objet : Garderie périscolaire / Cantine scolaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les règlements intérieurs ainsi que les documents à compléter et à retourner au service périscolaire de la Mairie, **avant le 25 août 2020**.

Concernant la cantine, je vous demanderai de bien vouloir retourner au même service une copie de votre avis d'imposition 2020 (concernant les revenus 2019), **dès réception de ce dernier**.

La garderie fonctionnera à **l'école élémentaire F. MITTERRAND** pour les élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle :

- ☛ les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
  - ✓ le matin, de 7h15 à la prise en charge par les enseignants ;
  - ✓ le soir, de la fin de la classe à 18h30.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Maire,  
L'Adjointe-déléguée,



Cécile DE REVIÈRE